

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Annexe au procès verbal de la séance du 21 novembre 1989

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1990 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 10

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. - Services financiers

COMMERCE EXTERIEUR

Rapporteur spécial **M. Tony LARUE**

(1) Cette commission est composée de MM. Christian Poncelet, président, Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur, Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean François Pintat, vice-présidents, MM. Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires, M. Roger Chinaud, rapporteur général, MM. Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Raymond Bourguin, Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gretschy, Yves Guéna, Paul Lorient, Roland du Luart, Michel Manet, Jean Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André Georges Voisin

Voir les numéros :

Assemblée nationale (De législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 5), 922 (tome VII) 925 (tome II) et

T A 181

Sénat : 58 (1989-1990)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION	5
EXAMEN EN COMMISSION	7
CHAPITRE PREMIER : L'INTROUVABLE EQUILIBRE DU COMMERCE EXTERIEUR	9
I. La balance commerciale recommence à se dégrader	10
<i>A. La fin du bonus pétrolier</i>	<i>11</i>
<i>B. Une manne croissante mais fragile : l'excédent agro-alimentaire ...</i>	<i>12</i>
<i>C. Le lancinant problème du déficit industriel</i>	<i>13</i>
1. Une évolution forte mais heurtée des exportations	14
2. Une croissance riche en importations	15
3. Une dégradation assez localisée	16
II. Deux évolutions positives pour l'avenir	17
<i>A. L'excédent des services semble se redresser</i>	<i>18</i>
<i>B. Les investissements français à l'étranger s'accélèrent</i>	<i>19</i>
III. Une action de long terme : le Plan de développement des exportations	20
<i>A. Moderniser le réseau d'appui aux entreprises</i>	<i>21</i>
<i>B. Améliorer l'efficacité de l'Etat</i>	<i>22</i>
<i>C. Développer la formation au commerce extérieur</i>	<i>22</i>

CHAPITRE II : LES CREDITS DU COMMERCE EXTERIEUR POUR 1990	25
I. Les services de l'expansion économique à l'étranger	25
<i>A. Le fonctionnement des services</i>	26
1. Les directions régionales du commerce extérieur	27
2. Les postes d'expansion économique à l'étranger	27
3. Les actions de formation au commerce extérieur	29
<i>B. Les interventions publiques</i>	30
1. La participation française à l'exposition universelle de Séville ..	31
2. Les subventions aux organismes assurant la promotion de notre commerce extérieur	32
3. Le fonds ingénierie	35
II. Les grandes aides publiques à l'exportation	36
<i>A. Les procédures de soutien au commerce courant</i>	37
1. L'assurance prospection	37
2. Les interventions du CODEX	38
<i>B. L'aide aux grands contrats</i>	38
1. La garantie des risques	39
2. Les bonifications d'intérêts	41
3. Les prêts et consolidation de prêts	43
CONCLUSION	45
ANNEXE	46

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1. L'évolution récente de notre commerce extérieur et plus particulièrement de notre solde industriel, met à nouveau en évidence la relative fragilité de notre appareil productif.

Ainsi, malgré l'effort d'investissement réalisé au cours des dernières années, l'industrie française ne dispose pas encore de capacités suffisantes pour répondre à une demande intérieure et extérieure soutenue. Dans un marché en pleine expansion, l'apparition de goulots d'étranglement constitue alors un frein à l'exportation et entraîne un afflux d'importations.

En outre, la compétitivité par les seuls coûts exerce un rôle décroissant et c'est désormais l'innovation, et donc le renouvellement de l'offre, qui permet de conserver ou de gagner des parts de marché. Or, la recherche reste l'un des traditionnels points faibles des entreprises françaises, et notamment des P.M.E., expliquant ainsi sans doute une partie de nos mauvaises performances sur des créneaux les plus porteurs.

2. Si le déficit de nos échanges de marchandises reste préoccupant, en revanche, des tendances plus favorables semblent se dessiner dans deux autres domaines :

- d'une part, et après plusieurs années de dégradation régulière, notre excédent des services tend désormais à se consolider, atténuant ainsi le poids de la contrainte extérieure ;

- d'autre part, les investissements français à l'étranger augmentent à un rythme rapide, ce qui pourrait traduire un nouvel effort de diversification internationale de la part des entreprises françaises.

3. La réorientation de nos exportations sur les marchés les plus porteurs et la mise en oeuvre du plan "Export" appellent à l'évidence une véritable mobilisation des services ou organismes chargés d'assurer la promotion de notre commerce extérieur. Face à cette nécessité, il est regrettable que le projet de budget ne prévoit pas un effort financier plus significatif en faveur de ces différentes structures qui risquent ainsi d'avoir des difficultés pour assurer pleinement les nouvelles missions qui leur sont confiées.

4. L'augmentation importante des crédits destinés aux mécanismes d'aide publique à l'exportation doit s'interpréter avec une certaine prudence. Pour l'essentiel, elle s'explique par la charge croissante que doit supporter le budget de l'Etat à la suite de la défaillance de nombreux pays en voie de développement ayant acquis des biens d'équipement lourds dans le cadre de grands contrats. En revanche, l'aide au commerce courant est faiblement revalorisée et seuls les prêts du Trésor font l'objet d'un ajustement significatif.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le jeudi 2 novembre 1989 sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission des Finances a procédé à l'examen des crédits du commerce extérieur (Economie, Finances, Budget - II. Services financiers) pour 1990 sur le rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial.

A l'issue de la présentation effectuée par le rapporteur spécial, M. René Ballayer a demandé des précisions, d'une part, sur le montant des crédits alloués respectivement au programme F.A.C.E. et aux centres binationaux de formation au commerce extérieur et, d'autre part, sur les critères de sélection des étudiants retenus pour effectuer un stage de longue durée dans une entreprise étrangère.

M. Jacques Oudin, s'est inquiété du processus continu de détérioration des échanges industriels avant de déplorer la stagnation des moyens humains et financiers alloués aux services de l'expansion économique à l'étranger ainsi que la dispersion des aides à l'exportation.

M. Robert Vizet a déclaré qu'il ne pouvait voter ce budget, estimant que la détérioration du commerce extérieur français résulte de l'absence d'une véritable politique industrielle.

M. Jean Clouet, après avoir jugé imprécis et confus le budget du commerce extérieur, s'est interrogé sur le point de savoir si les postes de l'expansion économique à l'étranger comportaient suffisamment d'experts et notamment de spécialistes en agriculture. Il a, par ailleurs, insisté sur la persistance dans certains Etats de la C.E.E. d'un protectionnisme par l'édiction de normes. Il a, enfin, demandé des précisions sur l'évolution de la dette française à l'égard de l'Iran.

Contestant une expression employée par le rapporteur spécial, M. Couve de Murville a fait remarquer que l'abolition des droits de douane entre les Etats membres de la C.E.E. datait de 1968 et qu'à cet égard, les incidences du marché unique seraient négligeables.

M. François Trucy s'est interrogé sur la possibilité de mesurer la "productivité" des aides à l'exportation, avant de demander des précisions sur les moyens mis en oeuvre par nos partenaires européens pour promouvoir leur commerce extérieur.

M. Jean Arthuis a souligné la forte progression des prêts du Trésor à des Etats étrangers avant d'insister sur la nécessité pour la commission de disposer d'un état récapitulatif des créances de la France et des perspectives de recouvrement des prêts consentis aux pays en voie de développement.

Enfin, M. Christian Poncelet, président, a demandé des précisions sur les modalités d'établissement des statistiques du commerce extérieur. Il a par ailleurs, insisté sur la nécessité d'un soutien accru à l'exportation des produits agro-alimentaires.

Après avoir constaté l'absence de la France dans certains secteurs comme celui des machines-outils du textile, il a suggéré la réalisation d'un inventaire des forces et des faiblesses de l'appareil industriel français.

M. Jacques Chaumont a alors fait observer que l'analyse des faiblesses de notre commerce extérieur à laquelle s'était livré le rapport Pisani conservait toute sa pertinence.

Après les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter le projet de budget du commerce extérieur pour 1990.

CHAPITRE PREMIER

L'INTROUVABLE EQUILIBRE DU COMMERCE

EXTERIEUR

Alors que la situation de l'économie française s'avère dans l'ensemble satisfaisante, le résultat de nos échanges avec l'étranger demeure un sujet de préoccupation permanent.

En effet, après s'être stabilisé aux alentours de 30 milliards de francs entre 1987 et 1988, notre déficit commercial marque désormais une nette dégradation et les prévisions officielles font d'ores et déjà état d'un solde négatif supérieur à 40 milliards pour l'ensemble de l'année en cours.

Un tel résultat doit certes être relativisé, car il ne tient pas compte des échanges de services, domaine dans lequel la France dégage un excédent structurel. Ainsi, en termes de transactions courantes, notre déficit vis-à-vis de l'extérieur ne représente que 0,5 % du P.I.B., soit un chiffre beaucoup moins important que celui enregistré par le Royaume-Uni (- 3,6 %) ou l'Italie (- 1,2 %).

L'évolution récente de nos échanges de marchandises n'en présente pas moins un caractère inquiétant. S'inscrivant dans un contexte mondial particulièrement dynamique, elle témoigne à nouveau de la fragilité de notre appareil productif qui demeure dans l'incapacité de répondre pleinement à la demande qui lui est adressée.

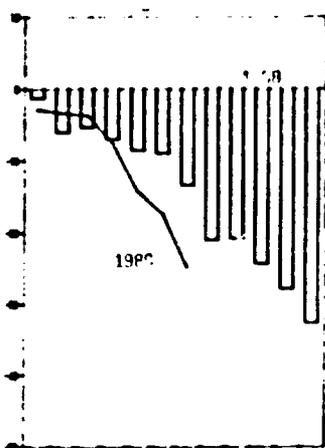
I. LA BALANCE COMMERCIALE RECOMMENCE A SE DEGRADER

Après avoir connu un premier trimestre plutôt hésitant, le solde global de nos échanges avec l'étranger s'est brusquement dégradé au début du printemps. Le déficit mensuel a en effet atteint 4,5 milliards de francs en moyenne sur la période mars/juin avant de plonger à 7,4 milliards en juillet.

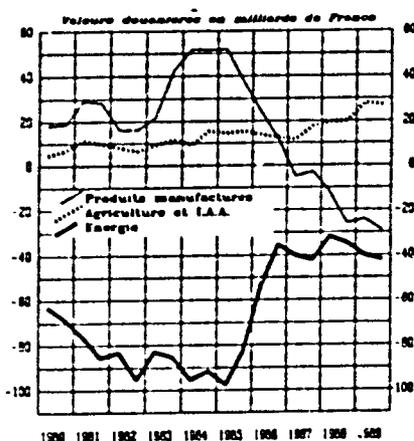
En conséquence, sur les sept premiers mois de l'année, le déficit cumulé s'établit déjà à 24,7 milliards de francs, soit une aggravation de 11 milliards par rapport à la période correspondante de 1988, et le résultat du mois d'août ne laisse entrevoir aucun retournement de tendance

Les graphiques suivant permettent de mettre en évidence le changement important qui affecte notre commerce extérieur depuis le début de l'année.

**Solde cumulé
depuis le 1er janvier
(en milliards de francs)**



Evolution sectorielle



I.N.S.E.E.

Pendant trois ans, la France a, en effet, bénéficié d'un effet de ciseaux, la dégradation continue de nos échanges de biens manufacturés étant plus que compensée par un formidable allègement de la facture énergétique. Or, ce dernier mouvement commence à s'inverser, alors que notre déficit industriel ne cesse de s'accroître.

A. LA FIN DU BONUS PÉTROLIER

Notre facture pétrolière, qui s'était encore allégée de 15 milliards de francs l'an passé, s'est brusquement tendue au premier semestre. A la fin du mois de juin, le déficit cumulé atteignait déjà 40 milliards de francs, soit 8 milliards de plus que pour les six premiers mois de 1988.

Un tel retournement de tendance s'explique par la combinaison de deux évènements :

- une envolée du prix du baril qui, en quelques mois, est passé de 13 \$ à près de 17 \$;

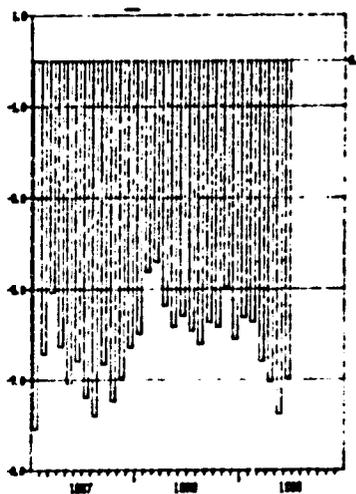
- une forte hausse de la devise américaine dont le cours est revenu à 6,42 F en moyenne au premier semestre, contre 5,72 F un an plus tôt.

En l'espace de six mois, le coût de la tonne de pétrole brut importé par la France s'est donc accru de 53 % pour s'établir à 890 francs, soit un niveau proche de celui du troisième trimestre 1987.

Coût de la tonne de pétrole importé
(moyenne trimestrielle en F. par tonne)



Solde énergétique mensuel
(en milliards de francs)



Depuis lors, une certaine détente semble se manifester. Au mois de juillet, le coût de la tonne de pétrole brut importé est en effet revenu à 812 francs, entraînant ainsi une légère contraction du déficit énergétique mensuel (6,6 milliards contre 7 milliards en juin). Mais celui-ci reste cependant supérieur à la moyenne constatée durant l'année 88 (5,5 milliards).

B. UNE MANNE CROISSANTE MAIS FRAGILE : L'EXCÉDENT AGRO-ALIMENTAIRE

Consolidant ses performances de l'an passé, le secteur agro-alimentaire accumule des excédents croissants. Au terme des sept premiers mois de 1989, ce poste présente déjà un solde positif de 29,5 milliards de francs, supérieur de 30 % à celui dégagé pour la période comparable de 1988.

Ce succès résulte essentiellement du dynamisme des exportations (+ 18 % en valeur), sensible tant dans le domaine des produits bruts que dans celui des produits des industries agro-alimentaires. Dans le même temps, les importations ont connu une croissance moins vive (+ 13 %) mais largement concentrée sur les produits transformés (+ 16 %).

Cet excellent résultat d'ensemble recouvre toutefois de fortes disparités selon les différents secteurs.

Bilan par produits

Soldes excédentaires Milliards de francs	7 mois 1989	7 mois 1988	Tendance	Soldes déficitaires Milliards de francs	7 mois 1988	7 mois 1989	Tendance
Céréales	16,0	20,4	***	Conserves, épicerie sèche	- 3,7	- 4,3	**
Vins et spiritueux	13,2	14,8	**	Elevage porcin, ovin, chevalin	- 3,3	- 4,0	**
Produits laitiers	6,7	7,4	*	Fruits tropicaux, agrumes, Soja-Manioc	- 3,9	- 4,0	*
Oléagineux (soja exclu)	5,0	4,7	-	Poissons, crustacés, mollusques	- 3,6	- 3,3	-
Sucre	2,5	4,3	***	Poissons, crustacés, mollusques	- 3,0	- 3,0	-
Bovins et viandes bovines	3,2	3,7	**	Café (vert et torréfié)	- 2,6	- 2,9	**
Produits de la minoterie	1,9	2,6	***	Tabacs	- 2,3	- 2,6	**
Viandes de volailles	1,2	1,6	***	Plantes, floriculture	- 1,5	- 1,6	*
				Légumes frais	- 1,6	- 1,5	-
				Huiles et corps gras	- 0,9	- 1,0	**
				Cacao (fèves et demi-produits)	- 0,9	- 0,8	--

Centre français du commerce extérieur

Le tableau précédent indique clairement que nos performances récentes reposent en fait sur deux principaux postes :

- les céréales dont l'excédent s'accroît de 4 milliards de francs. Ayant moins souffert que leurs concurrents de la sécheresse de 1988, les exportateurs français tirent pleinement partie d'une demande mondiale vigoureuse et de prix élevés ;

- les vins et spiritueux qui voient leur solde positif augmenter de 12 %.

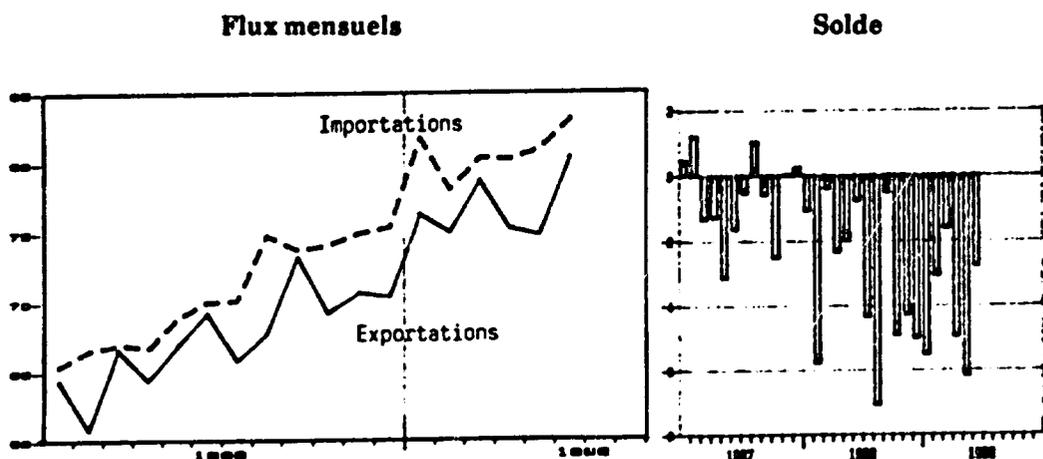
Ainsi, notre excédent agro-alimentaire reste largement dépendant de produits bruts, - eux-mêmes soumis à des aléas climatiques - et de produits faiblement transformés. En revanche, l'accroissement régulier de notre déficit de "conserves et épicerie

sèche" traduit une certaine inadaptation de notre appareil productif dans un secteur très concurrentiel et faisant appel à de fortes capacités d'innovation.

C. LE LANCINANT PROBLÈME DU DÉFICIT INDUSTRIEL

L'impossibilité d'endiguer la dérive de notre solde industriel constitue cependant l'aspect le plus préoccupant de l'évolution récente de notre commerce extérieur. Entretien par une demande intérieure soutenue, nos importations continuent de croître plus vite que nos exportations, alors que ces dernières bénéficient pourtant du fort développement des échanges mondiaux.

Echanges de biens industriels
(données mensuelles - en milliards de francs)



En conséquence, notre déficit industriel ne parvient pas à se réduire, ni même à se stabiliser. Après être passé de 10 à 42 milliards de francs entre 1987 et 1988, il s'établit à 33,2 milliards pour les sept premiers mois de l'année en cours, accusant ainsi une nouvelle dégradation de 15 milliards par rapport à la période correspondante de 1988.

Hors matériel militaire, le recul est encore plus net, le solde négatif s'élevant à 45 milliards à la fin de la période janvier/juillet contre 66 milliards pour l'ensemble de l'année 1988.

1. une évolution forte mais heurtée des exportations

Nos exportations de biens manufacturés continuent de bénéficier d'un contexte mondial particulièrement actif.

Pour les sept premiers mois de 1989, elles totalisent déjà 534 milliards de francs, soit un niveau supérieur de 16 % à celui de la période correspondante de 1988.

Cependant, cette croissance est loin d'être régulière. Pour l'essentiel, la hausse a en effet été acquise au premier trimestre de 1989, période durant laquelle nos ventes à l'étranger ont progressé de 6,4 % en volume (+ 7,1 % en valeur) alors que la demande mondiale n'augmentait que de 2,3 %.

En revanche, depuis le mois d'avril, nos exportations restent globalement étales, malgré de fortes variations mensuelles.

Au-delà d'un effet de "rattrapage" entre un second semestre 1988 plutôt atone et les premiers mois de 1989, trois phénomènes peuvent expliquer l'ampleur de ces récentes fluctuations :

- d'une part, la montée en puissance des livraisons d'Airbus et qui se trouvent comptabilisées dans les exportations de biens d'équipement professionnels. Ainsi, le nombre d'appareils livrés prend une importance croissante dans l'interprétation des données mensuelles;
- d'autre part, le ralentissement de la croissance que connaissent aujourd'hui certains de nos partenaires commerciaux, et notamment le Royaume-Uni ;
- enfin, l'apparition de goulots d'étranglement dans certains secteurs conduit les industriels à limiter leurs exportations. Sur la période récente, un phénomène de ce type a pu être observé dans le domaine des biens intermédiaires.

En revanche et malgré les problèmes de capacité que connaît ce secteur, les exportations d'automobiles et de matériel de transport ont augmenté à vive allure depuis le début de l'année, après avoir connu un second semestre 1988 plutôt médiocre. Selon l'INSEE, un tel retournement s'explique par un changement de stratégie de certains constructeurs automobiles qui désormais privilégient les marchés extérieurs. Toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences, en terme d'exportations, des graves conflits sociaux qu'a connus ce secteur industriel au début de l'automne.

Parallèlement, les performances du secteur des biens de consommation méritent d'être soulignées, nos exportateurs touchant ainsi les premiers fruits des importants efforts d'investissement réalisés au cours des années précédentes.

2. Une croissance riche en importations

Poursuivant sur une tendance amorcée depuis plusieurs mois, les achats à l'étranger de biens manufacturés se gonflent à un rythme rapide. Pour la période janvier/juillet, ils s'élèvent à 567 milliards de francs, dépassant ainsi de plus de 19 % leur niveau des sept premiers mois de 1988.

Importations de biens manufacturés

	Au cours des sept premiers mois de 1989 (en milliards de F)	Variation en % par rapport à la même période de 1988
Biens intermédiaires	192,9	+ 22,1
Biens d'équipement professionnel (1)	170,1	+ 18,4
Biens d'équipement ménager	18,7	+ 10,1
Auto. Matériel de transport	72,0	+ 22,8
Biens de consommation courante	110,4	+ 14,3
Divers	3,3	
Total	567,4	+ 19,2

(1) Y compris matériel militaire

- Les biens destinés aux entreprises enregistrent la progression la plus forte. Toutefois, si les importations de biens d'équipement restent soutenues (+ 18 %) du fait de la vigueur de l'investissement, les achats de biens intermédiaires croissent désormais beaucoup plus rapidement (+ 22 %) à la suite de l'accélération de l'activité industrielle, mais aussi de l'apparition de goulots d'étranglement dans de nombreuses entreprises françaises de ce secteur.

- Les achats de biens de consommation courante ont évolué à un rythme plus lent (+ 13 % en valeur), confirmant ainsi l'absence de tout véritable dérapage de la consommation des ménages, du moins pour les six premiers mois de l'année.

- Enfin, après avoir connu un brusque accès de fièvre au début de l'année, les importations d'automobiles tendent à se stabiliser à un niveau particulièrement élevé (+ 22 % par rapport au premier semestre 1988).

En fait, un tel afflux d'importations trouve en partie son origine dans l'orientation de la demande intérieure française comme en témoigne une récente étude de la Direction de la Prévision.

Contenu en importations de produits manufacturés des composantes de la demande finale (année 1987)

En %

	Contenu en importation
Consommation des ménages	11,0
Consommation des administrations	4,9
FBCF des entreprises	32,4
dont FBCF en	
matériel	46,3
matériel électrique et électronique	37,7
matériel de transport	47,9
bâti	10,0
autres	11,3
FBCF des ménages	3,1
FBCF des entreprises financières et des assurances	23,4
FBCF des administrations	16,3
Variations de stocks	34,7
Exportations	15,9
Demande finale totale	13,1

(1) Plus que que pour de la demande finale, il s'agit de contenu réel (direct et indirect, y compris les consommations intermédiaires) en importations de produits manufacturés.

Source : Direction de la Prévision, 1988

Ainsi, il apparaît que globalement tout accroissement de 100 de la demande intérieure induit 13,1 d'importations supplémentaires. Toutefois, ce dernier chiffre ne constitue qu'une moyenne et recouvre en réalité des situations beaucoup plus contrastées selon les principales composantes de la demande.

Or, à l'évidence, depuis plusieurs mois, les éléments les plus dynamiques de la croissance française, à savoir l'investissement et les exportations sont ceux dont le contenu en importations est le plus élevé.

3. Une dégradation assez localisée

L'ensemble de ces mouvements se retrace dans l'évolution des soldes sectoriels.

Décomposition du solde industriel total

(en milliards de francs)

	Matériel militaire	Biens intermédiaires	Biens d'équipement professionnel (1)	Biens de consommation courante	Biens d'équipement ménager	Auto et matériel de transport
Janvier/juillet 1988	+ 14,3	- 11,7	- 14,7	- 15,7	- 9,3	+ 16,7
Janvier/juillet 1989	+ 11,9	- 20,1	- 15,6	- 16,1	- 9,5	+ 13,4

(1) Hors matériel militaire

Source : I.N.S.E.E.

Alors qu'en 1988, la détérioration du solde des biens d'équipement professionnel expliquait à elle seule près de 2/3 des résultats d'ensemble, ce phénomène tend désormais à se stabiliser du fait de la vigueur de nos exportations et en particulier de nos ventes d'Airbus. En revanche, c'est le secteur des biens intermédiaires qui connaît désormais la situation la plus critique.

Cette approche est certes très globale et masque la situation critique que la France peut connaître sur certains créneaux. L'exemple le plus frappant est sans doute celui de l'électronique professionnelle, dont le déficit a doublé en l'espace d'un an, pour s'établir à 23 milliards de francs en 1988. De même, la stabilité de nos résultats tant dans le domaine des biens d'équipement ménager que dans celui des biens de consommation courante ne doit pas faire oublier que sur ces deux postes, notre taux de couverture reste peu satisfaisant (respectivement 46 % et 86 %).

L'évolution récente de notre commerce extérieur appelle donc deux observations :

- malgré le formidable effort d'investissement réalisé au cours des dernières années, l'appareil productif français ne dispose pas encore de capacité suffisante pour répondre de façon continue à une demande intérieure et extérieure dynamique. Or, face à un marché en pleine expansion, l'apparition de goulots d'étranglement se transforme en frein à l'exportation et se paye d'un afflux de biens étrangers ;

- le commerce mondial connaît en outre une mutation importante. La compétitivité par les seuls coûts exerce un rôle décroissant et c'est désormais l'innovation et donc le renouvellement de l'offre qui permet de conserver ou gagner des parts de marché. Or, la recherche demeure l'un des traditionnels points faibles des entreprises françaises, expliquant ainsi sans doute une partie de nos mauvaises performances sur les créneaux les plus porteurs.

Ces handicaps ne sont certes pas irrémédiables, mais pour être surmontés, appellent la poursuite d'une politique énergique visant à renforcer la compétitivité de nos entreprises.

II. DEUX EVOLUTIONS POSITIVES POUR L'AVENIR

Alors que le bilan d'ensemble de nos échanges de marchandises reste plutôt morose, nos relations avec l'extérieur présentent par ailleurs deux points particulièrement positifs.

A. L'EXCÉDENT DES SERVICES SEMBLE SE REDRESSER

Après s'être effrité de façon continue, le résultat de nos échanges de services tend aujourd'hui à se raffermir. L'excédent dégagé en 1988 - soit 38,4 milliards - s'avère indentique à celui de 1987 et les premières informations disponibles pour l'année en cours laissent entrevoir un net redressement. En données brutes, le solde positif dégagé pour les six premiers mois de 1989 atteint, en effet, 30,3 milliards de francs, soit un chiffre près de deux fois supérieur à celui de la période correspondante de l'année passée.

Les fluctuations importantes de notre solde touristique expliquent certes une partie importante de ce phénomène. Affecté par la baisse du dollar au cours de la période 1985-1987, ce secteur bénéficie désormais d'un contexte plus porteur. L'année 1989 présente en outre un caractère quelque peu exceptionnel, les manifestations organisées dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution française ayant permis d'attirer de très nombreux visiteurs étrangers. En conséquence, l'excédent touristique devrait retrouver cette année un niveau proche de son record de 1985, et s'établir aux environs de 30 milliards de francs.

Toutefois, parallèlement, des mouvements plus profonds semblent se dessiner sur les deux autres grands secteurs :

- longtemps déficitaires, les services liés au commerce extérieur dégagent depuis 1988 un léger excédent. Ce rétablissement provient certes d'une diminution du déficit des "frais accessoires sur marchandises" due à la chute des grands contrats mais traduit aussi une amélioration de nos performances dans le domaine des transports autre que maritime sous l'effet notamment des opérations de lancement de satellites,

- plus récemment, le solde positif dégagé au titre des "Services liés aux échanges de technologie" semble s'être nettement raffermi, les bons résultats enregistrés sur les postes "coopération technique" et "service de gestion" compensant la dégradation de l'excédent des grands travaux et le maintien d'un déficit important (6,5 milliards de francs en 1988) en matière de brevets et de redevances.

Les résultats récents demeurent certes provisoires. Toutefois, dans l'ensemble, ils confirment que la France garde une place enviable dans le domaine des services, ce qui permet d'atténuer

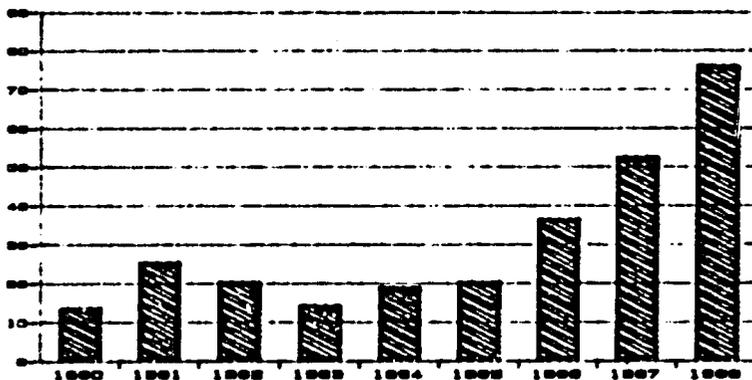
d'autant la contrainte extérieure créée par notre déficit des échanges de marchandises.

Dans ce contexte, l'harmonisation des règles européennes en matière d'échange de services présente pour notre pays un intérêt majeur. Toutefois, pour que cette opportunité soit pleinement bénéfique, encore faut-il que nos entreprises ne supportent point de handicap de compétitivité susceptible de les pénaliser vis-à-vis de leur puissantes concurrentes britanniques ou même allemandes.

B. LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER S'ACCELERENT

Poursuivant sur une tendance amorcée depuis 1985, le flux annuel des investissements français à l'étranger connaît une croissance rapide. Après avoir pratiquement doublé entre 1986 et 1988, passant ainsi de 36,2 milliards de francs à 75 milliards, il pourrait atteindre cette année le montant record de 100 milliards de francs.

**Flux net des investissements français à l'étranger
(en milliards de francs).**



Désormais massivement concentrés sur les pays industrialisés, ces investissements traduisent un renforcement de nos positions tant dans le secteur industriel que dans celui des banques et des assurances. En revanche, dans la distribution et le commerce, nos investissements demeurent peu importants, notamment en comparaison des réalisations de nos principaux concurrents.

Malgré son ampleur, le taux de croissance de nos investissements à l'étranger est cependant resté insuffisant pour combler la totalité du retard accumulé au cours des années antérieures. Au 31 décembre 1987, la France occupait donc toujours la sixième place au classement des investisseurs mondiaux, derrière les

Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, la R.F.A. et les Pays-Bas, mais devant l'Italie.

Néanmoins, l'évolution constatée en ce domaine au cours des quatre dernières années traduit un fait particulièrement important. Ayant retrouvé une situation financière plus saine, les entreprises françaises réalisent désormais un important effort de diversification internationale, seul vecteur susceptible de leur assurer une présence compétitive durable sur des marchés étrangers appelés à devenir de plus en plus concurrentiels.

III. UNE ACTION A LONG TERME : LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

A l'évidence, seul le dynamisme de nos exportateurs et la compétitivité de nos produits permettront à la France de regagner rapidement des parts de marché et de rétablir sa balance commerciale. Dans cette optique, la politique conduite à l'égard des entreprises prend donc une dimension essentielle.

Toutefois, l'Etat doit également intervenir pour que les entreprises exportatrices puissent disposer d'un soutien logistique efficace de la part de structures capables de collecter - et de fournir - des éléments d'information sur les caractéristiques des marchés étrangers. De même, il doit mettre en place les filières de formation nécessaires pour que les étudiants puissent être sensibilisés aux problèmes spécifiques que pose l'exportation, et soient par la suite à même de répondre à la demande de leurs futurs employeurs.

Or, en ce dernier domaine, la France connaît une situation peu satisfaisante, qui explique sans doute également une partie de nos mauvaises performances sur les marchés extérieurs.

Pour corriger ces handicaps structurels, le gouvernement a arrêté, en date du 11 janvier dernier, un plan de développement des exportations qui s'analyse comme une action de long terme ayant pour but principal d'accroître le potentiel exportateur de l'économie française. Dans cette optique, les mesures retenues s'articulent autour de trois objectifs majeurs.

A. MODERNISER LE RESEAU D'APPUI AUX ENTREPRISES

Cette volonté de modernisation s'est concrétisée dès le 14 mars 1989 par la signature d'une charte nationale de l'exportation entre les pouvoirs publics, les représentants des chambres consulaires et des organisations professionnelles. Ce document définit pour cinq ans le cadre d'une action concertée des parties signataires dans les régions et à l'étranger.

S'agissant de l'action régionale, les orientations retenues dans la charte tendent à renforcer l'appui aux entreprises en développant le service de proximité apporté par les réseaux professionnels et consulaires et en coordonnant les actions menées par les différents acteurs régionaux. Pour atteindre cet objectif, des conventions régionales devraient être signées dans chaque région afin de mettre en place des instances rassemblant tous les partenaires locaux intéressés à la promotion des échanges internationaux. A ce jour, des conventions ont déjà été signées dans quatre régions : Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire. Les négociations sont en cours dans les autres régions.

A l'étranger, l'objectif est d'organiser progressivement la prise en charge des fonctions d'appui direct aux entreprises par les organismes professionnels et consulaires ou par un dispositif créé d'un commun accord par les signataires de la charte.

Il a été décidé de lancer une expérience dans trois pays (R.F.A., Royaume-Uni et Espagne) avant d'étudier une éventuelle extension aux autres pays de la C.E.E.

Cette expérience vise à créer dans chaque pays un réseau unifié regroupant toutes les initiatives françaises financées en tout ou partie sur fonds publics et relevant de l'appui direct aux entreprises. La première convention avec l'étranger concerne la R.F.A. et a été signée le 6 juillet dernier.

Au sein du réseau unifié qui est ainsi institué entre tous les signataires, une structure commune est créée : le service d'accompagnement des entreprises à l'exportation (SAPEX). Le SAPEX qui devra être opérationnel au 1er janvier 1990 n'aura pas de personnalité juridique. Il sera géré en commun par le Service de l'expansion économique et les organisations professionnelles et consulaires qui y auront adhéré. Il proposera et facturera aux entreprises des services personnalisés allant de la mission d'initiation à l'investigation commerciale approfondie pouvant déboucher sur une implantation durable en R.F.A.

La charte nationale de l'exportation rappelle également le rôle central que doit jouer le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.) en matière d'information. Pour lui permettre de jouer ce rôle, il a été prévu que le C.F.C.E. serait systématiquement signataire des conventions régionales et des conventions à l'étranger et qu'il serait membre des instances créées à cette occasion.

B. AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ETAT

A cet effet, le plan "export" prévoyait la création de deux nouvelles structures :

- un comité stratégique du commerce extérieur,
- un groupe de suivi des grands contrats.

Ces deux organismes ont d'ores et déjà été mis en place. Ainsi, le comité stratégique réunit toutes les grandes directions de l'administration amenées à intervenir dans le domaine du commerce extérieur, afin de coordonner leurs actions. De même, le groupe de suivi des grands contrats constitue désormais une "force d'intervention" rapide et puissante dont l'efficacité est clairement apparue lors des négociations conduites à l'occasion du contrat relatif au T.G.V. espagnol.

C. DEVELOPPER LA FORMATION AU COMMERCE EXTERIEUR

Il s'agit à l'évidence d'une action essentielle mais dont l'impact ne pourra se faire sentir qu'à moyen terme. Dès 1989, elle s'est toutefois concrétisée par deux types de mesures :

- l'introduction des langues étrangères dans l'enseignement primaire. A cet effet, le ministère de l'Education nationale a lancé des expériences pilotes dans plusieurs établissements et devrait progressivement étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire national ;

- la création de quatre centres binationaux de formation à l'exportation. Trois de ces structures ont d'ores et déjà été ouvertes, l'une à Lille (franco-britannique), l'autre à Lyon (franco-italienne) et la troisième à Metz (franco-allemande). En outre, un institut

franco-espagnol devrait bientôt ouvrir ses portes à Montpellier. Cette année, il devrait accueillir une vingtaine d'étudiants chacun, l'objectif étant de disposer, en régime de croisière, de 200 places dans chaque établissement.

*

* *

Au vu de l'évolution récente de nos échanges extérieurs, votre commission des Finances s'interroge quant à elle sur l'efficacité réelle du dispositif arrêté par le gouvernement. Son Président regrette d'ailleurs que le Ministre du Commerce extérieur n'ait pu venir répondre lui-même à la question orale avec débat qu'il lui avait posée au mois de juin dernier.

Votre commission constate que le débat sur la loi de finances permet maintenant de dresser un premier bilan de l'action menée par le gouvernement dans le domaine du commerce extérieur. Elle est en outre conduite à examiner dans quelle mesure les crédits prévus pour 1990 au titre des services de l'expansion économique à l'étranger permettront effectivement d'accompagner les grandes orientations retenues dans le plan de développement des exportations.

CHAPITRE II

LES CREDITS DU COMMERCE EXTERIEUR

POUR 1990

Les interventions de l'Etat destinées à accompagner le développement de nos exportations prennent des formes multiples : crédits budgétaires permettant d'assurer, ou de participer, au financement de services et organismes intervenant dans ce domaine, mesures fiscales visant à faciliter l'implantation des entreprises françaises sur des marchés étrangers, prise en charge directe du coût de certaines procédures d'aide à l'exportation, dispositions sociales ou fiscales plus particulièrement destinées aux Français expatriés.

En principe, le présent rapport a pour but principal de présenter les moyens budgétaires destinés aux services de l'expansion économique à l'étranger, tels qu'ils figurent dans le fascicule "services financiers".

Toutefois, et comme chaque année, il paraît nécessaire de compléter cette approche par une analyse des crédits consacrés par l'Etat aux divers mécanismes d'aide publique à l'exportation.

I. LES SERVICES DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER

Regroupés dans le cadre d'une "action" du budget des services financiers, les crédits prévus au titre des services de l'expansion économique à l'étranger recouvrent essentiellement deux grandes catégories de dotations : celles visant à assurer le fonctionnement des services de l'Etat et celles permettant de

subventionner divers organismes chargés d'assurer la promotion de notre commerce extérieur. Elles se trouvent complétées par deux dotations plus ponctuelles.

Pour 1990, ces moyens budgétaires atteindront 1.260 millions de francs, enregistrant ainsi une progression de 3,4 % par rapport aux crédits votés pour 1989.

A. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Après avoir progressé de 0,3 % en 1989, les moyens de fonctionnement attribués au Service de l'expansion économique à l'étranger connaissent à nouveau une évolution peu satisfaisante, comme en témoigne le tableau suivant :

(en millions de francs)

	1989	1990	Variation %
Crédits de personnel	626,8	641,74	+ 2,9
Informatique	17,0	17,3	+ 1,7
Matériel et fonctionnement	204,4	214,34	+ 4,8
Total	848,20	873,34	+ 3,0

Ces moyens de fonctionnement - inscrits au titre III - sont complétés par des dotations d'investissement de faible ampleur destinés à permettre l'acquisition, la construction ou l'aménagement de logements de fonction et de locaux administratifs.

Pour 1990, le budget prévoit à cet effet 15 millions de francs en autorisations de programme et 22 millions en crédits de paiement. Toutefois, il importe de rappeler que ces moyens budgétaires sont renforcés - en cours de gestion - par voie de fonds de concours, ceux-ci devant représenter 12 millions en 1990. En conséquence, l'an prochain, les autorisations de programme afférentes aux travaux immobiliers réalisés par les services de l'expansion économique à l'étranger s'élèveront, en définitive, à 27 millions de francs.

Sous réserve de cette précision, les dotations inscrites au titre III sont destinées à assurer le financement de deux types de structures bien distinctes, et ainsi que celui des actions de formation auxquelles participe le ministère du Commerce extérieur.

1. Les directions régionales du Commerce extérieur

En tant que représentants de la Direction des relations économiques extérieures dans les régions, les 24 D.R.C.E. (22 en métropole, 1 en Antilles Guyane et 1 à La Réunion depuis le 1er juillet 1989) exercent trois grandes fonctions :

- elles informent et conseillent les entreprises exportatrices ou désireuses d'exporter ;

- elles gèrent et instruisent un nombre élevé de procédures d'aides à l'exportation. La phase expérimentale de déconcentration engagée en janvier 1986 ayant été concluante, tous les dossiers d'assurance prospection simplifiée (A.P.S.) réservée aux P.M.E., d'assurance foire et d'assurance prospection normale lorsque le seuil du budget annuel atteint un million de francs, sont gérés en région ;

- enfin, elles analysent les forces et les faiblesses du tissu régional exportateur et mobilisent les entreprises.

Pour conduire à bien ces différentes missions, les D.R.C.E. disposent au total de 170 agents, dont 41 mis à leur disposition par d'autres organismes ou d'autres directions du ministère des Finances. On notera d'ailleurs que cet effectif est resté stable au cours des dernières années.

En 1990, le montant total des crédits affectés à ces structures atteindra 35,5 millions de francs, en progression de 2,8 % par rapport aux dotations de l'année en cours.

Les crédits de personnel - soit 24 millions de francs - sont les seuls qui connaissent un ajustement (: 4,2 %). En revanche, le projet de budget envisage de reconduire à leur niveau de 1989, les dépenses de fonctionnement courant (9,955 millions de francs). Pour la troisième année consécutive, elles ne seront donc pas revalorisées. De même, les crédits informatiques sont stabilisés à 1.5 million de francs.

2. Les postes d'expansion économique à l'étranger

Composé d'environ 2.400 agents répartis dans 184 postes ou antennes de taille très variable, le service de l'expansion économique à l'étranger est un élément important de notre dispositif de soutien aux entreprises exportatrices.

En effet, correspondants des organisations professionnelles et interlocuteurs des entreprises industrielles ou commerciales qui s'intéressent à la situation économique des pays étrangers ou cherchent à s'assurer des débouchés extérieurs, les postes jouent un rôle fondamental dans le domaine de l'information et de l'aide aux exportateurs, ainsi que dans les efforts de développement de la coopération technique.

Compte tenu des orientations retenues dans le plan "Export", les postes d'expansion économique se trouvent d'ailleurs conduits à redéployer leurs interventions selon trois axes :

- renforcer notre présence sur les marchés porteurs, notamment dans les pays de l'O.C.D.E. et dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-Est ;

- développer un suivi de l'action menée par nos grands concurrents, à la fois dans la perspective du marché unique européen et dans le cadre des grandes négociations internationales ;

- harmoniser, en ce qui concerne les pays membres de la C.E.E., les différentes interventions conduites dans le domaine du commerce courant, par les divers organismes français.

Toutefois, force est de constater que cette accentuation du rôle des postes d'expansion économique ne se traduit pas en termes budgétaires.

Certes dans l'ensemble, les crédits prévus en faveur de ces structures progressent de 3 % pour s'établir à 824,7 millions de francs en 1990. Cette évolution d'ensemble recouvre cependant des mouvements très contrastés ;

- les dépenses de personnel sont essentiellement marquées par l'impact de la suppression de 40 emplois de vacataires. Cette mesure autorise une économie de 12 millions de francs qui vient atténuer les conséquences "mécaniques" des hausses de rémunérations.

- Si l'on exclut les moyens consacrés aux actions spécifiques de formation au commerce extérieur, les dotations destinées à assurer le fonctionnement courant des postes passent de 181,06 millions de francs en 1989 à 190,96 millions pour 1990, soit une augmentation apparemment forte puisque supérieure à 5 %. Mais, il importe de souligner que cette revalorisation s'explique essentiellement par l'évolution des taux de change et donc ne permettra pas aux P.F.E. de disposer effectivement de moyens accrus en 1990.

- Enfin, les crédits informatiques sont complétés à hauteur de 0,2 million de francs et atteignent 15,8 millions (+ 1,9%). Compte tenu de l'achèvement prochain d'opérations actuellement en cours, il sera cependant possible de consacrer 7 millions de francs au développement de nouvelles implantations. En fait, le ministère estime que l'informatisation des postes devrait entraîner un redéploiement des agents de secrétariat vers des tâches de prospection et de collecte de l'information.

Dans ce contexte de rigueur budgétaire accrue, votre commission des Finances ne peut que constater le décalage qui existe entre les intentions affichées et les moyens mis en oeuvre. Le nécessaire redéploiement des P.E.E. vers les marchés les plus porteurs ne pourra, en effet, s'opérer que grâce à la mise en oeuvre d'un programme systématique de fermeture d'un certain nombre de petits postes. De même, on peut penser que l'accentuation de la politique de réduction d'emploi ne sera pas sans conséquence. Déjà au cours des années précédentes, les recrutements n'avaient pu s'effectuer qu'en tout petit nombre et concernaient de jeunes agents destinés à être envoyés dans des pays particulièrement difficiles. A l'évidence, les mesures proposées pour 1990 ne permettront pas de renverser ces tendances.

3. Les actions de formation au commerce extérieur

Les crédits mobilisés au titre de ce type d'intervention ne sont plus individualisés sur une ligne budgétaire distincte. Toutefois, selon les informations communiquées à votre rapporteur, ils seront reconduits en francs courants, et représenteront donc 13,08 millions de francs en 1990.

La formation au commerce international constitue pourtant un des volets importants du plan "Export" adopté par le gouvernement. De fait, les moyens ainsi mis à la disposition du ministère du Commerce extérieur assurent la participation de l'Etat à deux types d'intervention :

a) Le programme de formation au commerce extérieur (F.A.C.E.)

Lancé en 1987, le programme FACE aide les étudiants à effectuer des stages de longue durée (6 mois au moins) dans des entreprises étrangères en leur versant une bourse (560 en 1988).

Il importe de souligner que le ministère du Commerce extérieur n'est pas seul à intervenir dans le dispositif d'attribution

des bourses et d'ailleurs ne sélectionne pas lui-même les étudiants éligibles à ces stages.

En fait, le programme est géré par un Comité de pilotage, qui comprend des représentants de la D.R.E.E., de la F.N.E.G.E. et de l'Education nationale et qui procède à la sélection des établissements scolaires.

En outre, et afin d'augmenter le nombre des étudiants bénéficiaires de stage, il a été décidé en janvier 1989 de donner à cette procédure une orientation régionale. A ce jour, quatre régions ont décidé de s'y associer : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Champagne Ardenne, Pays de la Loire. Dans ces situations, la décision d'attribution des bourses est alors prise par un Comité régional de pilotage.

b) Les autres orientations

Parallèlement au programme FACE, le ministère du Commerce extérieur a décidé d'apporter son soutien financier à deux autres types d'opérations.

- La création de centres binationaux orientés vers nos principaux partenaires économiques européens (Allemagne, Italie, Espagne, Grande-Bretagne). Trois ont été ouverts dès 1989 : Lille, Lyon et Metz. Ils sont installés dans des instituts d'administration des entreprises et dispensent aux étudiants concernés (bac + 4) un enseignement complémentaire très spécialisé, étalé sur deux ans, et qui se déroule en partie à l'étranger dans un établissement de formation et une entreprise.

- La mise en place dès la rentrée 1989 d'une année complémentaire de formation pour des étudiants de niveau bac + 2. Après une courte préparation en France, les candidats retenus suivront une formation à l'étranger dans un établissement d'enseignement et dans une entreprise.

B. LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les crédits prévus à cet effet pour 1990 représentent globalement 364,87 millions de francs. Par rapport à l'année en cours, ils progressent de 1,5 %, soit un rythme nettement inférieur à celui de l'inflation prévisionnelle.

Encore faut-il souligner que cette évolution d'ensemble est largement affectée par la disparition d'une dotation exceptionnelle de 20 millions de francs accordée l'an dernier à l'ACTIM. Si l'on élimine l'impact de cette mesure, la progression effective des crédits du titre IV s'établit alors à + 7,5 %.

Sous réserve de cette observation, le tableau suivant retrace les principaux postes de dépenses.

(en millions de francs)

	1989	1990	Variation %
Expositions internationales	2,5	18	+ 620
Centre français du commerce extérieur	145,6	148,6	+ 2
Comité français du commerce extérieur	74,2	74,2	-
A.C.T.I.M.	116,5 *	98,5	- 15,4
Fonds ingénierie	20,0	25,0	+ 25
Divers	0,6	0,6	-
Total	359,4	364,9	+ 1,5

* dont 20 millions de francs non reconductibles

Dans l'ensemble, il ressort que seuls deux types d'intervention font l'objet d'ajustements significatifs : les crédits destinés à assurer la participation de la France à l'exposition universelle de Séville et les dotations consacrées au fonds ingénierie. En revanche, et après déduction de la dotation exceptionnelle accordée l'an dernier à l'ACTIM, les subventions versées aux divers organismes chargés d'assurer la promotion de notre commerce extérieur se trouvent revalorisées dans de très faibles proportions.

1. La participation française à l'exposition universelle de Séville.

La France ayant décidé de participer à l'exposition universelle qui se déroulera en 1992 à Séville, le projet de budget comporte donc depuis 1989 des dotations retraçant l'effort financier réalisé par l'Etat à cet effet.

Les crédits votés pour 1989 - soit 2,5 millions de francs - ont permis de procéder à l'installation d'un commissariat général, de réserver un terrain destiné à recevoir le pavillon de la France et situé en face du pavillon de l'Espagne, et enfin de lancer un concours d'architecture.

On notera que cette participation est organisée par l'intermédiaire d'une structure juridique ayant la forme d'une société

anonyme, une telle solution ayant été jugée plus souple pour accueillir les apports d'autres partenaires publics ou privés.

Pour 1990, l'avancement des travaux et l'extension en année pleine des dépenses de fonctionnement du commissariat général (30 personnes environ) appellent un accroissement substantiel des crédits budgétaires correspondants. En conséquence, une mesure nouvelle de 15,5 millions de francs permet de porter la dotation totale à 18 millions pour l'année prochaine.

2. Les subventions aux organismes assurant la promotion de notre commerce extérieur

A structures constantes, c'est-à-dire hors dotation exceptionnelle, les crédits prévus à cet effet passent de 316,9 millions de francs en 1989 à 321,9 millions de francs pour 1990, soit une progression relativement modeste de 1,6 %. Comme chaque année, ces moyens budgétaires sont attribués à trois principaux organismes.

a) L'Agence pour la coopération technique

L'A.C.T.I.M. est une association de la loi de 1901 chargée de conduire, sous la tutelle de la D.R.E.E., la politique de coopération technique du ministère de l'Economie, des finances et du budget.

L'Agence emploie 164 personnes et son budget pour 1989 est de 124 millions de francs dont 94,7 millions de francs proviennent de la subvention qui lui est accordée par l'Etat.

Elle compte aujourd'hui environ 1.600 entreprises adhérentes.

L'A.C.T.I.M. a dû accomplir au cours des dernières années un effort de productivité considérable, la subvention qui lui est accordée par l'Etat ayant diminué depuis 1986. Dans le même temps, les effectifs de l'Agence ont donc chuté de 199 à 164 emplois, soit une réduction de 21 %.

C'est donc au prix d'une restructuration importante que l'A.C.T.I.M. a pu faire face aux missions confiées par les pouvoirs publics.

Pour les années à venir, et au-delà de ses missions traditionnelles, l'A.C.T.I.M. a mis en place un programme d'action ambitieux, organisé autour de trois axes :

- intensifier les efforts d'organisation de contact entre professionnels français et étrangers, par l'intermédiaire de colloques et de sessions ;

- rechercher une plus grande continuité de l'action, par la mise en oeuvre de "conventions pluriannuelles" passées avec les représentants des secteurs professionnels et leur permettant de recourir de façon graduelle aux différentes prestations offertes par l'Agence ;

- structurer une véritable activité d'aide à l'implantation des entreprises françaises à l'étranger. Dans cette optique, un bureau plus spécialement chargé de cette mission a été créé, tandis qu'un premier expert était envoyé en Thaïlande afin d'étudier des accords de partenariat.

Pour conduire à bien ses nouvelles missions, l'Agence disposera en 1990, d'une subvention de fonctionnement de 98,4 millions de francs, supérieure de seulement 2 % à celle votée l'an dernier. Selon les informations communiquées à votre rapporteur, la mesure nouvelle proposée à ce titre - soit 2 millions de francs - doit en outre permettre de relancer la politique de coopération avec les pays de l'Est, conformément aux engagements pris par le gouvernement.

Parallèlement, l'Agence voit disparaître la dotation exceptionnelle de 20 millions de francs qui lui avait été accordée en 1989 pour réaliser des travaux immobiliers afin de regrouper ses différents services dans un seul bâtiment parisien.

b) Le Centre français du commerce extérieur

Le Centre français du commerce extérieur constitue un élément essentiel de la politique d'information, de conseil et de promotion mise en oeuvre par les pouvoirs publics au profit des entreprises. A cet égard, il occupe d'ailleurs un rôle central dans le dispositif mis en place dans le cadre du plan "Export".

Comme l'A.C.T.I.M., cet organisme a été conduit, au cours des années passées, à réaliser un important effort de productivité. En effet, le C.F.C.E. a vu la subvention de l'Etat passer de 161 millions de francs en 1986 à 146 millions en 1989, alors que son budget total ne cessait de croître (313 millions de francs pour l'année en cours). Pour faire face à cette situation, l'établissement a dû :

- procéder à la suppression de 70 emplois en deux ans, soit 12 % des effectifs et maîtriser ses dépenses de fonctionnement ;

- développer une politique de ressources propres, qui a pris la forme d'une facturation des prestations offertes ;
- opérer des réformes structurelles, afin notamment de rassembler les responsabilités de la présidence et de la direction générale en une seule unité de commandement plus conforme à l'esprit d'entreprise.

Cette stratégie a eu un effet très positif. Elle a conduit le C.F.C.E. à retenir de nouvelles méthodes de travail, tout en l'obligeant à répondre de façon plus attentive au souhait d'utilisateurs désormais appelés à contribuer à son financement. Il est d'ailleurs à noter que cette politique n'a pas suscité d'hostilité systématique de la part des entreprises qui comprennent la nécessité de payer, pour une partie au moins, des services qu'elles reçoivent.

Toutefois, une telle démarche connaît des limites. Le C.F.C.E. doit en outre assumer le rôle qui lui a été confié dans le cadre du plan "Export" et devenir le véritable centre d'un réseau de collecte et de diffusion des informations adapté aux besoins des entreprises exportatrices.

Dans cette optique, le projet de budget rompt légèrement avec la tendance passée. En 1990, la subvention versée par l'Etat atteindra 148,6 millions de francs, en progression de 2 % par rapport au montant prévu pour 1989. On peut se demander si cette simple actualisation, à un taux inférieur à celui de l'inflation, sera suffisante pour permettre au C.F.C.E. de jouer pleinement le rôle qui lui est assigné pour l'avenir.

c) Le Comité français des manifestations économiques

Directement lié au Centre français du commerce extérieur, le Comité français des manifestations économiques (C.F.M.E.) a pour mission de favoriser et d'organiser la participation des entreprises françaises aux salons internationaux se déroulant à l'étranger.

En pratique, le Comité se charge de la réservation des emplacements auprès des organisateurs de salons étrangers et de leur aménagement. Il livre donc aux entreprises des "stands clés en main" moyennant le paiement par celles-ci d'une contribution calculée en fonction de la surface d'exposition dont elles bénéficient.

Les contraintes budgétaires des années passées l'ont d'ailleurs conduit à adapter son mode d'intervention. Le Comité a dû moduler de façon plus fine que par le passé le coefficient de

subvention au m² dans les expositions et développer le recours à la sous-traitance et aux opérations groupées.

Pour financer ses actions, le C.F.M.E. a disposé en 1989 de 143 millions de francs, dont 74 millions proviennent de la subvention qui lui est accordée par l'Etat et que le présent projet de budget propose de reconduire en francs courants l'an prochain.

3. Le fonds ingénierie

Seule procédure d'aide à l'exportation dont les crédits se trouvent inscrits parmi ceux des services de l'expansion économique à l'étranger, le fonds ingénierie permet d'accorder des aides remboursables aux sociétés françaises d'ingénierie en vue de réaliser des études de faisabilité à prix réduit pour des maîtres d'oeuvre étrangers.

Il est d'ailleurs à noter que la plupart de nos grands concurrents (Japon, Etats-Unis, Grande-Bretagne) ont mis en place des dispositifs comparables qui sont souvent dotés de crédits très importants (de 120 à 800 millions de francs).

Face à cette concurrence, les moyens consacrés par la France à ce type d'intervention restent faibles, malgré l'effort sensible réalisé au cours des dernières années. En effet, les crédits prévus à ce titre passent de 20 millions de francs en 1989 à 25 millions pour 1990, soit une progression de 25 %.

Ces moyens sont utilisés pour l'essentiel en direction de pays solvables où la concurrence en matière d'ingénierie est très forte, c'est-à-dire :

- des pays en voie de développement où les marchés sont particulièrement compétitifs (Inde, Thaïlande, Indonésie),
- des pays de la zone européenne qui présentent un intérêt évident (Turquie, Espagne),
- des pays particulièrement solvables mais d'accès très difficile (U.S.A., Canada, Qatar, Taïwan).

L'impact de cette procédure est d'ailleurs particulièrement significatif. On estime, en effet, que depuis sa création, en 1984, le fonds ingénierie a contribué à la réalisation de 4 milliards de francs d'exportations.

II. LES GRANDES AIDES PUBLIQUES A L'EXPORTATION

Le fonds ingénierie ne constitue qu'un des nombreux dispositifs d'aide publique à l'exportation dont le coût se trouve pris en charge par l'Etat. En effet, plusieurs lignes budgétaires du fascicule "charges communes" et deux comptes spéciaux du Trésor comportent également des crédits très importants destinés à financer l'intervention des pouvoirs publics en ce domaine.

Il importe d'ailleurs de préciser que, dans de nombreuses situations, le budget supporte en fait le déficit engendré par des procédures qui sont gérées pour le compte de l'Etat par des organismes bancaires ou financiers.

Au cours des années passées, la charge supportée à ce titre a connu une véritable explosion, retraçant ainsi pour l'essentiel les conséquences de la crise financière des pays en voie de développement.

Les dotations demandées pour 1990 confirment d'ailleurs ce mouvement. Dans l'ensemble, on peut estimer que les crédits budgétaires destinés à financer ces mécanismes d'aide à l'exportation - hors crédits des services de l'expansion économique - représentent plus de 23 milliards de francs contre 16 milliards l'an passé. Une telle présentation permet certes de mesurer l'ampleur de ces dépenses. Toutefois, les chiffres ainsi avancés doivent être interprétés avec prudence. En effet, ils regroupent des dépenses très diverses, tant dans leur nature (crédits budgétaires et charge nette de comptes spéciaux) que dans leur finalité (dépenses actives et dépenses passives). En outre, ils représentent souvent les conséquences de plusieurs années d'exportations trop orientées vers des pays financièrement fragiles, et ne peuvent donc en aucune manière être rapprochés du montant des ventes à l'étranger réalisées par notre pays au cours d'une seule année.

Sous réserve de cette observation, les crédits prévus pour 1990 au titre des aides publiques à l'exportation peuvent être scindés en deux masses d'ampleur inégale : ceux destinés à encourager le commerce courant et ceux retraçant le poids des grands contrats.

A. LES PROCEDURES DE SOUTIEN AU COMMERCE COURANT

Essentiellement destinée à faciliter l'implantation des P.M.E. sur des marchés étrangers, cette catégorie d'aide recouvre en fait deux principales procédures : l'assurance prospection et les interventions du Comité de développement extérieur (C.O.D.E.X.)

1. L'assurance prospection

L'assurance-prospection permet une prise en charge partielle des dépenses de promotion et d'action commerciales réalisées par les entreprises sur les marchés étrangers.

Pendant une première phase du contrat d'assurance-prospection, l'entreprise bénéficiaire est indemnisée des dépenses de prospection engagées dans la limite d'une quotité garantie : c'est l'aspect aide en trésorerie. Lors d'une seconde phase, la société rembourse les indemnités antérieurement perçues au prorata de ses ventes sur la zone couverte ; si celles-ci sont insuffisantes pour un remboursement intégral en fin de période contractuelle, le solde non remboursé reste définitivement acquis à l'assuré : c'est l'aspect garantie contre le risque d'échec commercial.

Après avoir enregistré entre 1986 et 1988 une certaine décélération du fait de l'exclusion des grands groupes et de leurs filiales non autonomes, cette procédure semble attirer des entreprises plus nombreuses depuis 1989. En effet, sur les six premiers mois de l'année, le nombre de dossiers nouveaux s'établit à 1.095 contre 2.002 pour l'ensemble de 1988.

Parallèlement, deux mouvements témoignent de l'efficacité de cette procédure :

- le chiffre d'affaires généré par les entreprises couvertes es. en nette progression depuis le début de l'année 1989 ;
- le montant moyen des indemnités versées par dossier liquidé se stabilise à un niveau relativement bas (0,08 million de francs).

Pour 1990, il est prévu que le budget supportera, du fait de cette procédure, une charge de 500 millions de francs, inférieure de 15 millions à celle de l'année en cours.

En effet, le ministère estime que l'accroissement des indemnités versées à la suite de l'augmentation des engagements, sera plus qu'équilibré par la montée en puissance des remboursements effectués par les entreprises.

2. Les interventions du C.O.D.E.X.

Créé en 1982, le C.O.D.E.X. réalise un travail d'ingénierie financière auprès des P.M.E. qui souhaitent s'implanter à l'étranger. A cet effet, il coordonne le dispositif financier à partir d'un plan de financement à trois ans en insistant notamment sur le nécessaire renforcement du haut de bilan.

Du fait de l'aide qu'il apporte, le C.O.D.E.X. permet souvent de réaliser un montage financier global suffisamment attractif pour convaincre l'entreprise, ses actionnaires et les banques de réaliser un effort important.

Les deux tiers des programmes ainsi montés comportent une ou plusieurs implantations commerciales, soit par création de filiales, soit par prise de participation ou rachat d'entreprise à l'étranger : cette dernière modalité tend d'ailleurs à se développer aux Etats-Unis grâce à la baisse du dollar, mais aussi dans la C.E.E. à l'approche de l'année 1993.

Pour 1990, les crédits prévus au titre des interventions du C.O.D.E.X. atteignent 260 millions de francs en autorisations de programme (+ 4 %). En revanche, les crédits de paiement connaissent un net inflexionnement (- 27,5 %) et reviennent à 145 millions de francs. Toutefois, ces moyens devraient être complétés en cours de gestion par des reports de l'exercice 1989.

On notera enfin que le projet de budget prévoit 30 millions de francs en autorisations de programme et 20 millions en crédits de paiement afin de respecter les engagements pris par l'Etat dans le cadre du volet "Commerce extérieur" des contrats de plan.

B. L'AIDE AUX GRANDS CONTRATS

Les grands contrats restent un élément très important pour notre balance commerciale. Chaque année, ils se traduisent par une centaine de milliards de francs d'exploitation, essentiellement concentrée sur des biens d'équipement à forte valeur ajoutée.

En revanche, et compte tenu de la crise des pays en voie de développement, les exportations de ce type réalisées au cours des années passées continuent de peser sur les finances publiques.

Le poids du passé et la nécessité de renforcer des aides qui s'avèrent indispensables pour accéder à certains marchés conduisent le projet de budget à prévoir des dotations particulièrement importantes au titre des divers mécanismes d'aide publique aux grands contrats.

D'un point de vue global, ceux-ci peuvent d'ailleurs être scindés en trois grandes catégories.

1. La garantie des risques

Cette catégorie d'aide recouvre en fait deux procédures distinctes gérées pour le compte de l'Etat par la Compagnie française pour le commerce extérieur (COFACE).

a) L'assurance-crédit

L'assurance-crédit est un élément indispensable pour le financement des grands contrats, en raison de leur durée de fabrication et de leurs aléas.

La couverture accordée est très complète, puisqu'elle s'étend au risque de fabrication pendant l'exécution du contrat, comme au risque de crédit lié au remboursement des prêts. Elle protège contre le risque commercial (défaillance individuelle de l'acheteur) et le risque politique (décision du pays de l'acheteur, crise des paiements, catastrophe naturelle).

A l'évidence, cette procédure ne pouvait que souffrir de la crise financière que connaissent les pays en voie de développement.

En effet, depuis plusieurs années, la COFACE doit faire face à un double mouvement :

- une augmentation spectaculaire des indemnités versées à la suite de la défaillance d'un acheteur. Celles-ci sont en effet passées de 8,7 milliards de francs en 1985 à plus de 18 milliards en 1987. Les résultats disponibles pour l'année dernière laissent certes entrevoir une certaine détente, mais dans l'ensemble, l'avenir demeure plus qu'incertain ;

- une réduction du montant des primes perçues et qui s'explique par la diminution du volume des grands contrats signés depuis 1983.

Pendant quelque temps, l'ampleur de ce phénomène a toutefois pu être partiellement occultée par un recours au refinancement de la B.F.C.E. Des créances qui en pratique étaient irrécouvrables se trouvaient donc financées par des emprunts, c'est-à-dire des ressources temporaires.

On ne peut que se féliciter qu'une telle technique ait été abandonnée dès 1986. Depuis cette date, les refinancements B.F.C.E. sont réservés aux dettes des pays les plus solvables. En revanche, les créances potentiellement irrécouvrables sont indemnisées ou rééchelonnées directement par la COFACE et donc par l'Etat.

La combinaison de ces différents mouvements s'est traduite par une dégradation importante des comptes de la COFACE. Equilibrée en 1985, l'assurance-crédit a présenté en 1988 un déficit de 10 milliards de francs, déficit qui devrait toutefois se stabiliser à ce niveau en 1989 et 1990.

Dans un tel contexte, la dotation budgétaire prévue à ce titre aux charges communes, soit 6 milliards pour 1989, s'avère très nettement insuffisante et devrait être complétée dans le cadre du prochain collectif.

Pour 1990, le présent projet de loi de finances prévoit donc d'emblée un crédit de 8 milliards de francs, supérieur de 33 % à celui qui figurait dans le budget initial de 1989.

Encore faut-il souligner que l'activité récente de la COFACE laisse apparaître quelques éléments positifs pour l'avenir. En effet, l'année 1988 a été marquée par un net redressement des promesses de garanties (+ 14,25 %), ce mouvement s'accompagnant en outre d'une très nette réorientation des contrats civils vers les pays industrialisés. Compte tenu de la durée d'exécution des contrats et de celle des crédits, ces facteurs seront cependant longs à faire sentir leurs effets.

b) La garantie du risque économique

La garantie du risque économique vise à assurer une entreprise contre une hausse imprévisible de ses coûts de production pendant la période de fabrication d'un contrat à l'exportation.

Les variations de prix considérées comme normales font l'objet d'une franchise et restent donc à la charge des assurés. L'indemnisation n'intervient que si l'évolution des prix s'avère supérieure à la norme ainsi fixée.

En terme de flux, le coût de cette procédure tend naturellement à se réduire depuis 1986 du fait de la désinflation et du maintien à un niveau élevé des primes et des franchises.

Néanmoins, pour 1989, il avait été nécessaire de prévoir une dotation de 750 millions de francs dont une partie a permis d'apurer le solde des arriérés d'indemnisation.

Cette opération étant en voie d'achèvement, les crédits inscrits à l'article 74 du chapitre 14-01 du budget des charges communes peuvent être ramenés à 640 millions de francs (- 14,7 %) pour 1990.

On notera d'ailleurs que les modalités de cette garantie ont été aménagées en 1989 afin de limiter les conséquences qu'un redémarrage de l'inflation pourrait avoir sur ce type de dépenses budgétaires.

2. Les bonifications d'intérêts

Géré pour le compte de l'Etat par la Banque française du commerce extérieur, ce mécanisme permet aux exportateurs français de proposer à leurs acheteurs étrangers des conditions de paiement analogues à celles de leurs concurrents étrangers. Son équilibre financier se trouve assuré par les crédits prévus au chapitre 44-98 du budget des charges communes, soit 2,5 milliards de francs pour 1990 (+ 6,8 %).

Cette évolution d'ensemble recouvre en fait deux mouvements distincts :

a) Les charges de bonification sur crédits à l'exportation

Elles dépendent de l'évolution des encours de chaque compartiment de crédits et de l'écart entre le taux d'intérêt des crédits et les taux du marché.

Dans l'ensemble, le poids de ce poste a fortement décru depuis 1983, sous l'effet de deux facteurs :

- une baisse des taux d'intérêts, certes moins forte que celle de l'inflation, mais cependant très sensible ;

- une diminution de l'encours des crédits à l'exportation à court terme (préfinancement à taux stabilisé, paiement progressif) et à moyen terme, du fait de la contraction des signatures de grands contrats et d'un plus grand recours à des crédits à taux de marché ;

En revanche, l'encours des crédits à long terme (fraction à plus de 7 ans) a augmenté dans des proportions importantes, traduisant ainsi une tendance de fond : l'allongement de la durée des crédits consentis aux acheteurs. Toutefois, depuis juillet dernier, la B.F.C.E. n'a plus le monopole des crédits à long terme bénéficiant d'une bonification de taux, ce qui devrait conduire à l'avenir à alléger le poids budgétaire de ce poste.

Pour 1989, le budget initial avait prévu une dotation de 1,2 milliard de francs au titre des bonifications de crédits à l'exportation. En fait, le coût effectif devrait être supérieur à 1,5 milliard en raison du maintien des taux du marché à un niveau plus élevé que celui qui était attendu.

En conséquence, le projet de budget tient compte de cet ajustement et propose d'inscrire dès maintenant une dotation de 1,7 milliard pour 1990.

b) Les consolidations de dettes et les impayés

En outre, depuis 1981, la B.F.C.E. assure, avec la garantie de l'Etat, la collecte sur le marché financier des ressources nécessaires au refinancement de certaines créances impayées.

Après une période d'utilisation intensive, cette procédure est réservée depuis 1986 aux dettes présentant de fortes probabilités de remboursement, les créances considérées comme irrécouvrables étant directement indemnisées par la COFACE, donc budgétisées.

Les conséquences de la politique antérieure continuent cependant à peser sur ce poste. En effet, la B.F.C.E. doit désormais faire face à des impayés sur accords de consolidation. Ainsi, le 30 juin dernier dix-neuf pays dont les dettes avaient été refinancées par la B.F.C.E. présentaient des arriérés significatifs.

Dans une telle situation, les défaillances de capital sont prises en charge par le compte spécial du Trésor n° 903-17 et les impayés sur intérêts sont assurés par le budget général, grâce aux dotations figurant au paragraphe 30 du chapitre 44-98 du budget des charges communes. Pour 1990, un crédit de 900 millions de francs est inscrit à cet effet (+ 12,5 %).

En revanche, des mouvements favorables de taux d'intérêts ont pratiquement réduit à zéro le coût des bonifications sur accords de consolidation.

3. Les prêts et consolidations de prêts

Ces opérations sont retracées dans deux comptes spéciaux du Trésor.

a) Les prêts du Trésor à des Etats étrangers pour l'achat de biens d'équipement (compte n° 903-07)

Les prêts du Trésor sont des crédits à bas taux d'intérêts (de 1,5 % à 3 %), à longue durée (25 à 33 ans) assortis d'une carence de remboursement (10 à 13 ans). En pratique, ils ont un double objet :

- ils contribuent au développement des pays bénéficiaires. En effet, les trois principaux secteurs destinataires - énergie, transport, télécommunications - ont une importance décisive pour l'amélioration des infrastructures des pays en voie de développement ;

- ils soutiennent nos exportations puisqu'ils sont associés à des fournitures françaises.

Depuis 1984, la répartition géographique de ce type de prêts reflète la priorité accordée aux pays solvables d'Asie (68 % du total en 1988) où les conditions de la concurrence tendent d'ailleurs à faire des crédits d'aide un instrument de financement de droit commun.

Pour répondre à cette demande - mais aussi aux contraintes de ce qu'il est convenu d'appeler l'élément-don -, le projet de budget propose donc de porter la charge nette du compte spécial de 2,5 milliards de francs en loi de finances initiale pour 1989 à 3,7 milliards de francs pour 1990, soit une augmentation de 40 %.

b) Les prêts du Trésor à des Etats étrangers pour la consolidation de dettes envers la France (compte n° 903-17)

Actuellement, ce compte spécial retrace la charge assumée par le Trésor à la suite :

- des consolidations de crédits précédemment accordés par le Trésor lui-même ou par la Caisse centrale de coopération économique à des pays qui s'avèrent défaillants ;

- de la prise en charge des impayés en principal des crédits de consolidation de la B.F.C.E.

En outre, en 1990, ce compte devra également supporter une partie des rééchelonnements de dettes décidés à la suite des accords de Toronto. On rappelle qu'à cette occasion, la France a retenu l'option consistant à annuler un tiers de ses créances sur les pays les plus pauvres et à consolider les deux autres tiers au taux du marché, avec une période de remboursement de 14 ans.

Compte tenu de ces divers éléments, dont l'importance traduit l'ampleur de la crise financière que traversent certains pays du Tiers-Monde, le projet de budget propose de porter la charge nette du compte spécial à 7,15 milliards de francs pour 1990 contre 3,8 milliards de francs en 1989.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, votre commission des Finances estime que les crédits demandés pour 1990 au titre du Commerce extérieur sont loin d'être à la hauteur des enjeux.

Elle rappelle en premier lieu, que l'essentiel des moyens mobilisés au titre de l'aide aux grands contrats est destiné à assumer le poids du passé, traduisant ainsi les conséquences d'une politique d'exportation de biens d'équipement lourds trop longtemps orientée vers des pays financièrement fragiles.

Elle regrette un certain manque d'ambition dans l'évolution des dotations assurant le financement des procédures de soutien au commerce courant. Or, c'est le développement de ce type d'échanges qui permettra à notre pays de regagner des parts de marchés dans les pays industrialisés.

Enfin, elle constate que les crédits de fonctionnement des services et les subventions versées aux organismes chargés d'assurer la promotion de notre commerce extérieur sont - en pratique - reconduits en francs constants. Dans ce contexte, aggravé par la suppression de 40 emplois dans les postes d'expansion économique à l'étranger, on peut se demander si ces diverses structures disposeront effectivement des moyens nécessaires pour assurer pleinement le rôle qui, par ailleurs, leur est confié dans le cadre du Plan de développement des exportations.

Dans ces conditions, et contre l'avis de son rapporteur, votre commission des Finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du Commerce extérieur prévus pour 1990 au titre du budget de l'Economie, des finances et du budget, II - Services financiers.

A N N E X E

**AMENDEMENTS
PRESENTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES**

AMENDEMENT

Article 36

Etat B

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. SERVICES FINANCIERS

Commerce extérieur

TITRE III	573.078.784 francs
Réduire ces crédits de	5.474.258 francs

AMENDEMENT

Article 36

Etat B

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. SERVICES FINANCIERS

Commerce extérieur

TITRE IV	17.550.000 francs
Réduire ces crédits de	5.500.000 francs

AMENDEMENT

Article 37

Etat C

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. SERVICES FINANCIERS

Commerce extérieur

TITRE V

I. Autorisations de programme	571.220.000 francs
Réduire ces crédits de	15.000.000 francs
II. Crédits de paiement	164.440.000 francs
Réduire ces crédits de	15.000.000 francs

Objet

Ces amendements tirent les conséquences de la proposition de la Commission des Finances de ne pas adopter les crédits du Commerce extérieur pour 1990.

Au cours de sa séance du 2 novembre 1989, la commission des Finances a examiné les crédits du Commerce extérieur (Economie, Finances et Budget - II. Services financiers) pour 1990.

Elle a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter ces crédits.